



ASSOCIATION SPORTIVE
DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST

6^{ème} RALLYE RÉGIONAL VHC du MÉDOC

11&12 DÉCEMBRE 2021

www.asacso.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHC

Le règlement particulier complète le règlement standard des rallyes



MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, LESPARRÉ-MÉDOC, SAINT CHRISTOLY DU MÉDOC, ORDONNAC, SAINT YZANS DE MÉDOC, VENDAYS-MONTALIVET, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette

Nouvelle édition du RALLYE RÉGIONAL VHC du MÉDOC

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE

LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et

L'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :
Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages

=

DEPART REFUSE

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !
Soyez-en remerciés.

L'ASACSO

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 18 octobre 2021
Ouverture des engagements	Lundi 18 octobre 2021
Clôture des engagements	Lundi 29 novembre 2021
Distribution du carnet d'itinéraire	Dimanche 5 décembre 2021 de 9H00 à 13H00, Nouvelle ZAC Belloc Société GOM'INOV, 1 rue des Tonneliers, 33340 Lesparre-Médoc
	Samedi 11 décembre 2021 de 9H00 à 12H00 Nouvelle ZAC Belloc a la Société GOM'INOV 1 rue des Tonneliers 33340 Lesparre-Médoc
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 5 décembre 2021 de 9H00 à 17H00
	Samedi 11 décembre 2021 de 9H00 à 15H00
Pré-vérifications administratives	A la remise des carnets itinéraires
Vérifications administratives	Samedi 11 décembre 2021 de 07h00 à 15H00 Nouvelle ZAC Belloc Société GOM'INOV, 1 Rue des Tonneliers 33340 Lesparre-Médoc
Vérifications techniques	Samedi 11 décembre 2021 de 07H15 à 15H15 Ets Aurélien PION Charpente, 2 Rue des Rémoisseurs, 33340 Lesparre-Médoc
Mise en place du parc de départ	Samedi 11 décembre 2021 à partir de 07h30
Briefing direction de course pour Directeurs de cours er adjoints	Samedi 11 décembre 2021 à 14h00, Nouvelle ZAC Belloc Société GOM'INOV, 1 Rue des Tonneliers 33340 Lesparre-Médoc
Briefing direction de course pour voitures encadrement	Samedi 11 décembre 2021 à 14h30, Nouvelle ZAC Belloc Société GOM'INOV, 1 Rue des Tonneliers 33340 Lesparre-Médoc
1ère réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 11 décembre 2021 à 15H45 au PC Course au CALM , 7 Rue de Grammont à Lesparre-Médoc
Publication des équipages admis au départ	Samedi 11 décembre 2021 à 16H00 au Parc fermé (1) et site internet de la FFSA
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 11 décembre 2021 à 16H00 au Parc fermé (1) et site internet de la FFSA
Départ du 38° Rallye du Médoc	Samedi 11 décembre 2021 à 17H45 du Parc fermé (1)
Arrivée du 38° Rallye du Médoc	Dimanche 12 décembre 2021 à 16H19 dernière voiture au Parc fermé (1)
Vérification finale	Carrosserie MOULIA DESINGS, ZAC de Belloc, 17 Rue des Rémoisseurs 33340 Lesparre-Médoc
Publication des résultats du rallye	Dimanche 12 décembre 2021, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, Parc fermé
Remise des prix	Dimanche 12 décembre 2021, devant le kiosque à musique

(1) Parc fermé, Kiosque à musique, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise les 11 & 12 décembre 2021 une épreuve automobile régionale dénommée le **38^{ème} Rallye Régional du Médoc**.

Le présent règlement a obtenu le Visa N°39 du 04/10/2021 de la Ligue de Sport Automobile de la Nouvelle Aquitaine Sud et obtenu le permis d'organisation FFSA numéro 567 du 13 octobre 2021.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée. En revanche, ce permis ne constitue en aucun cas un certificat de conformité avec les règles techniques et de sécurité prévues à l'article R.331-19 du code du sport, et dont la vérification de leur respect incombe à la commission départementale de sécurité routière compétente.

Comité d'Organisation

Président de l'A.S.A.C.S.O. : Gérard BONNET
Président de l'épreuve : Alain TRILLAUD
Président délégué : Laurent CADUSSEAU
Secrétaire : Didier FAURE
Trésorier : Jean Luc GIRARD
Responsable Matériel : Bruno MARILL et Dominique LUBERT
Responsable Parcs : Didier BONNET

Et tous les Membres de l'ASACSO et bénévoles

Siège Social du Rallye : ASACSO
8 Place des Quinconces
33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.35.81

Secrétariat du rallye : ASACSO
Serge MIKLOU/Didier FAURE
8 Place des Quinconces
33000 BORDEAUX
Tél : 06 07 70 35 22
Contact : asacso33@gmail.com

Permanence du rallye : Samedi 11/12/2021 le CALM, 7, Rue Grammont à Lesparre-Médoc
Dimanche 12/12/2021 le CALM, 7, Rue Grammont à Lesparre-Médoc

Tableau d'Affichage : Officiels et informations –
Kiosque à musique Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

Les Organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1 P. OFFICIEL

FONCTION	NOM	PRENOM	LICENCE	ASA
Président du Collège	LABEYRIE	Jean Claude	1996	1009
Membre du Collège	FOURCADE	Annie	15323	1006
Membre du Collège	VAILLES	Marielle	7644	1003
Directeur de Course Général	TRONCAL	Guy	1056	1500
Directeur de Course Général Adjoint	TEILLARD	Laurent	10182	1004
Chargé(e) des VHRS auprès du DCG	BRANDY	Francis	43050	0801
Directeur de course Adjoint PC ES 1-3-5	BOUCHON	Françoise	17644	1004
Directeur de course Adjoint PC ES 2-4	DANIEL	Philippe	50805	1004
Directeur d'Épreuve ES 1-3-5	RAYMOND	Jean pierre	12215	1004
Adjoint ES 1-3-5	PINA	Ludovic	180115	1004
Directeur d'Épreuve ES 2-4	MARTY	Brigitte	136694	0915
Adjoint ES 2-4	MARTY	Patrice	9699	0915
Chronomètres Responsables	DUCROCQ	Frédéric	19399	1004
	BOUGEOIS	Monique	132559	1004
Chronomètreur Départ ES 1-3-5	LAPOUGE	Laurent	13530	1101
Chronomètreur Arrivée ES 1-3-5	TISSERAND	Jean Louis	181287	1106
Chronomètreur Départ ES 2-4	VALETTE BRANDY	Christelle	12194	805
Chronomètreur Arrivée ES 2-4	BRUN	Alain+Monique	30267	1018
Commissaire Technique responsable	LARQUEY	Serge	8454	1006
Commissaire Technique	ARCHAMBAUD	Hervé	235258	1009
Commissaire Technique	COUTREAU	Estelle	306450	1009
Responsable parc fermé	BONNET	Didier	15369	1009
Chargés des Relations avec les Concurrents	FOURCADE	Jean François	8460	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	MALORON	Marie Dominique	19284	1009
Chargés des Relations avec les Concurrents	JECKER	Renée	11119	1004
Médecin Coordinateur	HERGUE	Michel	237526	1009
Référent COVID	TRILLAUD	Alain	5436	1009
Responsable des commissaires	GAUGAIN	JERRY	38221	1009
Conducteur - Voiture Balai	MARILL	Bruno	245702	1009
	LABEYLIE	Jean Philippe	297572	1009

1.2 P. ELIGIBILITE

Le Rallye compte pour :

- Le Challenge des Commissaires 2022 (Nouvelle Aquitaine Sud)

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives finales.

Les vérifications pré-administratives auront lieu à la remise des carnets itinéraire. Les vérifications administratives finales, les vérifications techniques, les vérifications finales auront lieu à la date et à l'adresse du tableau « PROGRAMME - HORAIRES » précédent.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Spécification pour les VHC :

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Régional du Médoc doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 1^{er} décembre 2021 (Cachet de la poste faisant foi), à :

38^{ème} Rallye du Médoc

ASACSO

Serge MIKLOU/Didier FAURE

8 Place des Quinconces

33000 BORDEAUX

Tél : 06 07 70 35 22

Courriel : asacso33@gmail.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum sur l'ensemble des rallyes. (Modernes + VHC + VHRS + ENRS)

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 320 € dont 10 € reversés aux commissaires
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 630 € dont 10 € reversés aux commissaires
- Equipage complet ASACSO : 280 € dont 10 € reversés aux commissaires

L'engagement comprend 10 € reversés aux commissaires, l'ASACSO complétera afin de donner 30 € à chacun d'eux en dédommagement d'une partie de leur frais de déplacements.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription, une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.4. L'ordre de départ est le suivant :

- Véhicules Historiques de Compétition (VHC)
- Véhicules Modernes
- Régularité Historique (VHRS)
- Régularité Énergies Nouvelles (ENRS)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Spécifications pour les VHC

4.1. Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC. Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3 P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance à Lesparre-Médoc.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte du parc.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du Médoc représente un parcours de 168,59 km de deux étapes (1^{ère} étape : 1 section, 2^{ème} étape : 2 sections).

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,80 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 St Christoly – 9,63 Km x 3 = 28,86 Km
- ES 2-4 Vendays/Montalivet - 5.40 km x 2 = 10,80 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par épreuve spéciale. Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 5 décembre 2021 de 9h00 à 17h00 et samedi 11 décembre 2021 de 9h00 à 15h00, avec 2 personnes maximum par voiture.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Identification des Officiels : chasubles, aux couleurs règlementaires FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera sur le podium devant le kiosque à musique, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc.

Les lauréats seront récompensés par des prix en nature.

La remise des coupes et cadeaux éventuels sera faite au Podium d'Arrivée. Les voitures pourront sortir du Parc Fermé dès la fin du délai réglementaire de réclamation soit 30 minutes après l'heure d'affichage des résultats (heure écrite sur le document affiché).

38^{ème} Rallye régional du Médoc 6^{ème} Rallye VHC - 6^{ème} Rallye VHRS - 3^{ème} Rallye ENRS ITINERAIRE et CONTROLES 11 et 12 Décembre 2021 Lever du soleil à 8h33							
CH	Lieux	ES	Liaison	Total			
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1 ^{ère} VHC	Der. ENRS
	Etape 1						
CH 0	Sortie Parc fermé					17H45	20H30
CH 0A	Entrée assistance		2,43	2,43	0h10	17H55	20H40
CH 0B	Sortie assistance LESPARRÉ		0,70	0,70	0h20	18H15	21H00
CH 1	<i>Avant St Christoly</i>		11,26	14,16	0h25	18H40	21H25
ES 1	St Christoly - St Yzans	9,63				18H43	21H28
CH 2	<i>Avant Vendays Montalivet</i>		27,70	42,73	0h50	19H33	22H18
ES 2	Vendays - Montalivet	5,40	0,20	42,93	0h03	19H36	22H21
CH 2A	Entrée Parc Fermé LESPARRÉ		20,50	63,43	0h40	20H16	23H01
	Etape 2						
CH 2B	Sortie Parc fermé			63,43		7H45	10H30
CH 2C	Entrée assistance		2,43	65,86	0h10	7H55	10H40
CH 0A	Sortie assistance LESPARRÉ		0,70	66,56	0h50	8H45	11H30
CH 3	<i>Avant St Christoly</i>		11,70	78,26	0h25	9H10	11H55
ES 3	St Christoly - St Yzans	9,63		78,46	0h03	9H13	12H48
CH 4	<i>Avant Vendays Montalivet</i>		27,70	106,16	0h50	10H03	12H38
ES 4	Vendays - Montalivet	5,40	0,20	106,36	0h03	10H06	12H51
CH 4A	Entrée Parc de regroupement LESPARRÉ		20,50	126,86	0h40	10H46	13H31
CH 4B	Sortie Regroupement/entrée assistance		2,43	129,29	0h50	11H36	14H21
CH 4C	Sortie parc assistance LESPARRÉ		0,70	129,99	0h50	12H26	15H11
CH 5	<i>Avant St Christoly</i>		11,70	141,69	0h30	12H56	15H41
ES 5	St Christoly - St Yzans	9,63	0,20	141,89	0h03	12H59	15H44
CH 5A	Arrivée - Parc fermé (avance autorisée)		23,70	168,59	0h35	13H34	16H19
	Total	39,69		168,59			20,90%
						Coucher du soleil à 17h20	